Annexes Sanitaires - PLU

Département de Loire atlantique (44)

Commune de Villeneuve-en-Retz

Demandeur :

Commune de Villeneuve-en-Retz
31 rue des Jaunins
Bourgneuf
44 580 Villeneuve-en-Retz

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

04 Février 2025

Etude des annexes sanitaires réalisée par DM.EAU SARL
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
Tel 02.99.47.65.63

SOMMAIRE

1 DONNÉES GÉNÉRALES 4
1.1 Présentation 4
1.2 Localisation 4
2 PRÉVISIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME 6
3 ÉTUDE DE ZONAGE 8
4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF 9
4.1 Système d'assainissement de Villeneuve-en-Retz, station Le Salineau 9
4.1.1 Situation administrative 9
4.1.2 Réseau de collecte et station d'épuration 10
4.2 Système d'assainissement, station Fresnay-en-Retz, Allée du petit Bois 12
4.2.1 Situation administrative 12
4.2.2 Réseau de collecte et station d'épuration de Fresnay-en-Retz 13
4.3 Assainissement autonome 16
4.4 Évolution à l'échelle du PLU 18
4.4.1 Station d'épuration 18
4.4.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser 19
5 EAUX PLUVIALES 20
5.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales 20
5.2 Évolution à l'échelle du PLU 21
6 EAU POTABLE 22
6.1 Données générales 22
6.1.1 Atlantic 'eau : Collecte et distribution 24
6.1.2 Sur le territoire du Pays de Retz 24
6.2 Service incendie 25
6.3 Evolution à l'échelle du PLU 25
7 GESTION DES DÉCHETS 26

1 Données générales

1.1 Présentation

Villeneuve-en-Retz est située au Sud du département de Loire Atlantique. La commune est une commune nouvelle depuis 2016, née de la fusion de Bourgneuf-en-Retz et Fresnay-en Retz.

Le ban communal est bordé par :

- Moutiers-en-Retz à l'Ouest ;
- Pornic, Saint-Hilaire-de-Chaléons et Sainte-Pazanne au Nord, d'Ouest en Est ;
- Bouin, Bois-de-Céné et Machecoul-Saint-Même au Sud, d'Ouest en Est.

En 2020, la population légale (INSEE) de Villeneuve-en-Retz était de 5 013 habitants, sur un territoire qui couvre une surface de 73,68 km².

1.2 Localisation

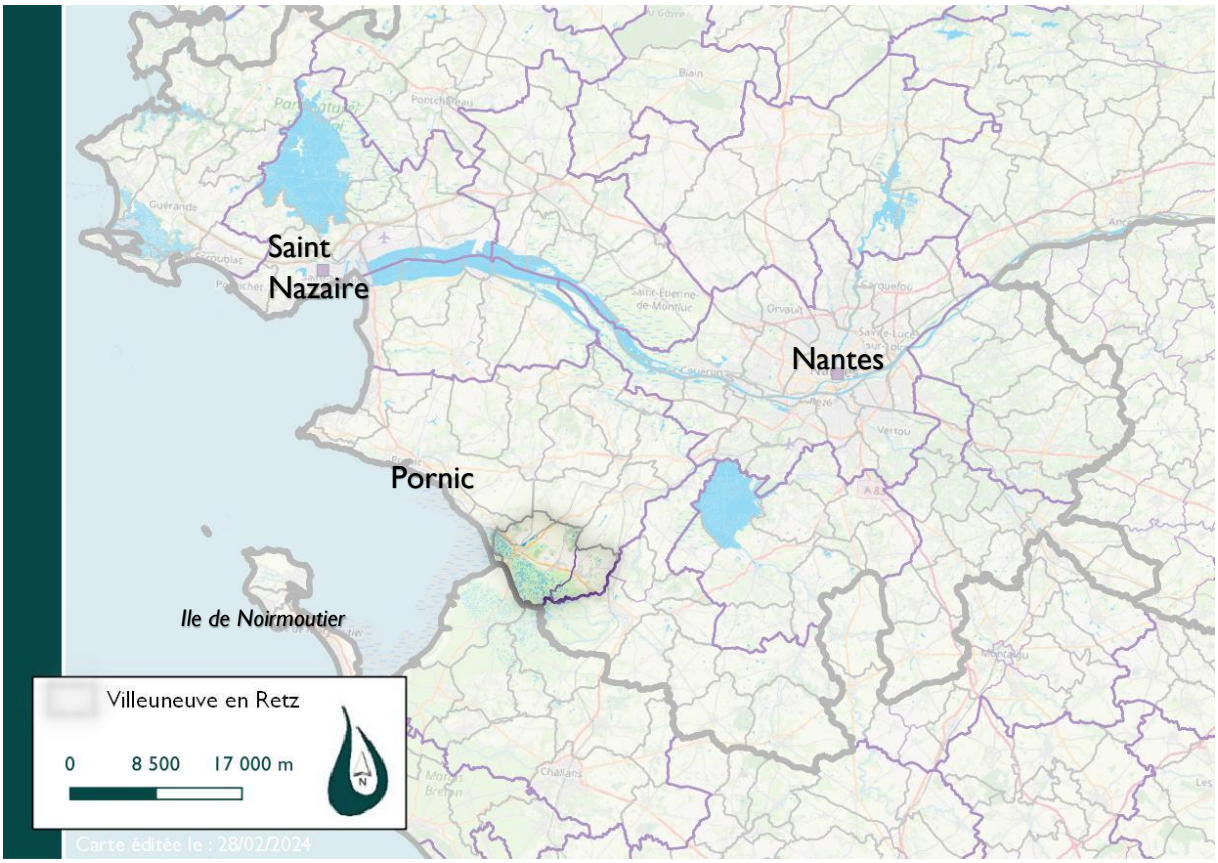


Figure 1: Carte de localisation de Villeneuve-en-Retz – OpenStreetMap

La Commune est comprise dans le périmètre Pornic-Agglo-Pays-de-Retz, regroupant 15 communes, et 64 343 habitants (INSEE 2019) :

Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de Villeneuve-en-Retz

	Compétence	Mode d'entretien
Assainissement collectif	Pornic-Agglo-Pays-de-Retz	SAUR
Assainissement non Collectif	Pornic-Agglo-Pays-de-Retz	Régie
Eaux pluviales	Pornic-Agglo-Pays-de-Retz	Régie
Eau potable	Atlantic'eau	SAUR
Déchets	Pornic-Agglo-Pays-de-Retz	Régie

2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Villeneuve-en-Retz.

A horizon 10 ans, il est prévu la construction de 345 logements dont :

- 245 logements maximum dans les OAP répartis dans des **opérations de densification et d'extension pour les zones classées à urbaniser au PLU.**
- Environ 100 logements en densification (dents creuses) répartis uniformément sur les 3 secteurs agglomérés).

Pour le changement de destination (10 lgts) et la vacance (10 lgts) : Les logements seront principalement hors secteur agglomérés et ne seront pas dans les zones desservies par l'assainissement collectif.

Echéancier des OAP

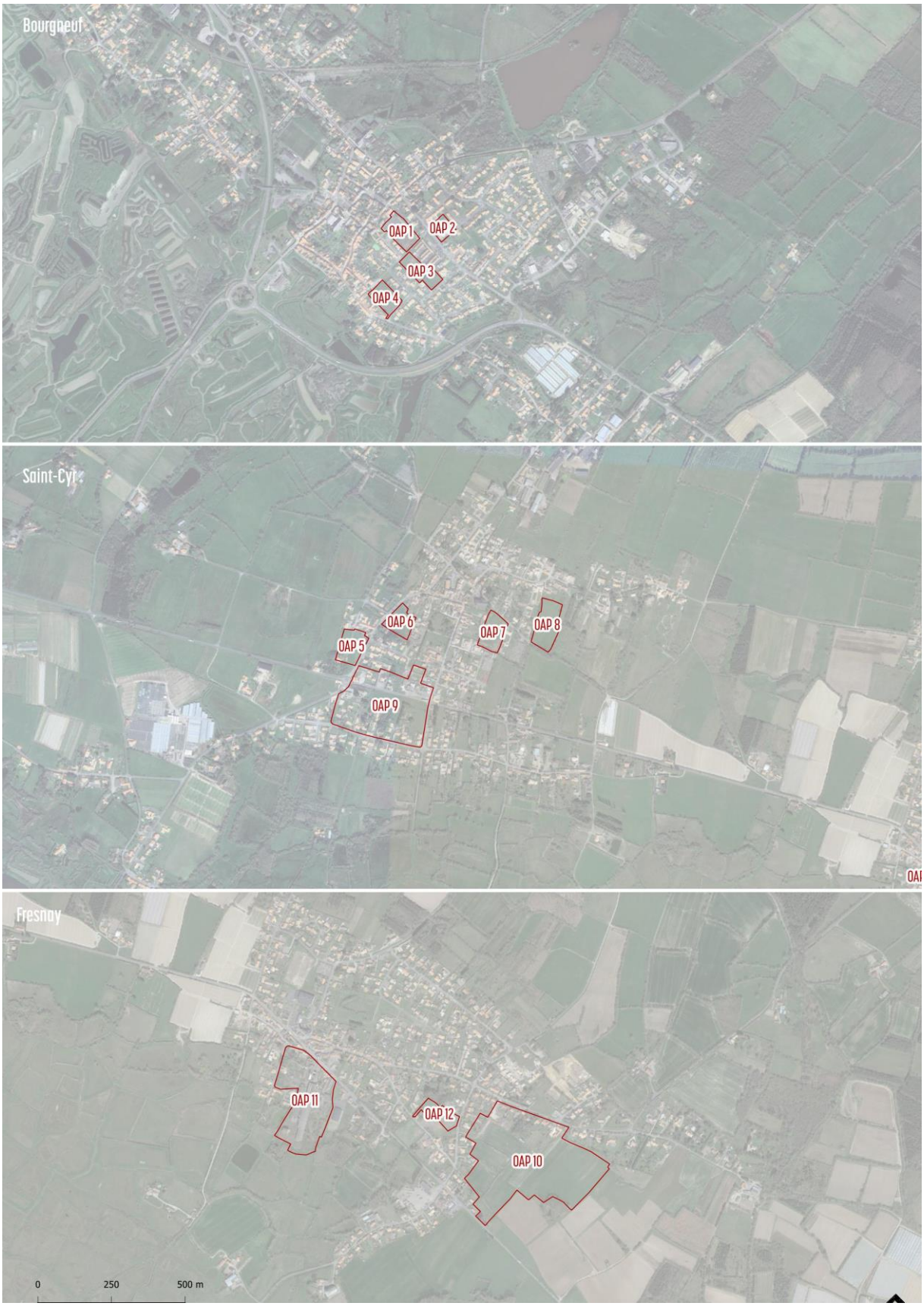
N°		Site	Type	Espace	Surface OAP (ha)	Tranches	Surface réelle opérationnelle (ha)	Programme	Densité	Logts sociaux		Echéance
1	BOURGNEUF	Anciennes serres	Mixte	RU	0.85		0.85	26	30	33%	8	Court terme
2		Friche Super U	Mixte	RU	0.44		0.44		25	50%	-	Court terme
3		Sud Ostréa	Habitat	Densif.	0.74	Secteur A	0.24	6	25	33%	2	2028
						Secteur B	0.5	15	30	33%	5	2028
4		Rue des Sarcelles	Habitat	Densif.	0.7		0.7	21	30	50%	11	Court terme
5	SAINT-CYR	Hauts Vents	Habitat	Extension	0.91	Secteur A	0.44	9	20	30%	3	2030
						Secteur B	0.4		20	30%		2030
6		La Haute-Croix	Habitat	Densif.	0.73		0.53	13	24	0%	-	Court terme
7		11 novembre	Habitat	Densif.	0.89		0.89	17	18	0%	-	Court terme
8		Point de vue	Habitat	Extension	1.2		1.2	26	21	100%	26	Court terme
9		Machecoul	Mixte	Densif.	6.73	Secteur A	1.61	10	-	-	-	Court terme
						Secteur B	1.68		-	-	-	
10	FRESNAY	La Cabiterie (ZAC)	Habitat	Extension	7.71	Secteur A	5.1	102	20	33%	34	Court terme
						Secteur B	1.4		20	-	-	Court terme
			Habitat	Extension	4.14	Secteur C			20	33%		2032 (2AU)
11		Colarena	Mixte	RU	4.91				20	30%	-	Court terme
12		Les Chaumes	Habitat	Densif.	0.7		0.7		20	-	-	Court terme
Total					30.65		16.68	244			88	

(RU = Renouvellement urbain / Densif. = densification au sein de l'enveloppe urbaine)

Figure 2: Extrait du plan de localisation (OAP) février 2025 (PLU)

Par secteur il est donc prévu un nombre maximum de logements de :

- Bourgneuf-en-Retz : 102 logements (68 en secteur de projets, 34 en densification)
- Saint-Cyr-en-Retz : 108 logements (75 en secteur de projets, 33 en densification)
- Fresnay-en-Retz : 134 logements (102 en secteur de projets, 32 en densification) + 83 logements à long terme sur la ZAC (2AU – post PLU, envisagé pour 2035) »


Bourgneuf
OAP 1
OAP 2
OAP 3
OAP 4
Saint-Cyr
OAP 5
OAP 6
OAP 7
OAP 8
OAP 9
Fresnay
OAP 10
OAP 11
OAP 12
0
250
500 m

3 Étude de zonage

Une étude de zonage d'assainissement est en cours de réalisation par SCE sur le territoire de Villeneuve-en-Retz (sur Pornic Agglo Pays de Retz).

Cette étude permet tout d'abord l'identification des zones d'habitations en assainissement collectif et autonome. Ensuite, l'efficacité de l'assainissement autonome a été évaluée. Enfin, différentes solutions sont proposées pour traiter les eaux usées des hameaux.

Une carte délimite les zones d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal. Après Enquête publique, l'étude de zonage sera approuvée.

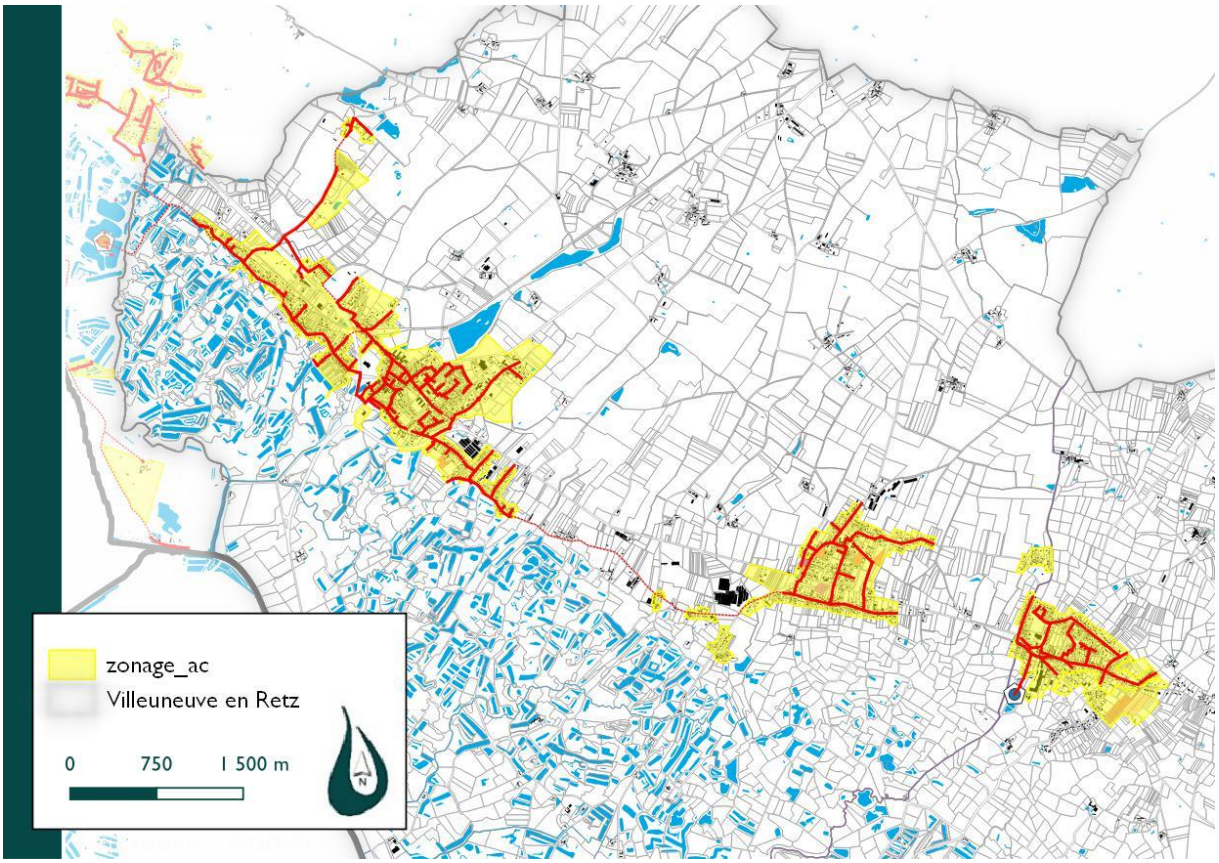


Figure 3: Carte des périmètres de zonage d'assainissement collectif actuel

Une mise à jour est programmée en parallèle du PLU.

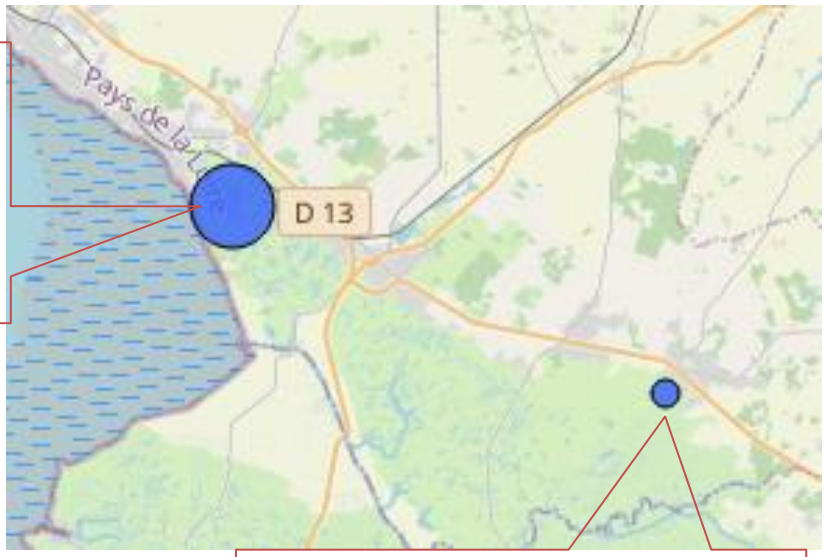
4 Assainissement collectif

Il existe deux systèmes d'épuration sur la commune nouvelle.

Station de Moutiers-en-Retz-Le Salineau

Collecte et traite les eaux de :

- Villeneuve-en-Retz
- La Bernerie-en-Retz
- Les Moutiers-en-Retz



Station de Villeneuve-en-Retz-Allée du Petit Bois

Collecte et traite les eaux de Fresnay-en-Retz

Figure 4 : Localisation des stations d'épuration du territoire

4.1 Système d'assainissement de Villeneuve-en-Retz, station Le Salineau

4.1.1 Situation administrative

Les données indiquées ci-dessous sont issues des rapports annuels réalisés par la SAUR.

Une étude diagnostique des réseaux et un schéma directeur des eaux usées a été réalisée en 2015-2016. Le programme des travaux arrive en fin de programme.

Communes	Dernier schéma directeur d'assainissement	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Schéma directeur des eaux pluviales	Arrêté Autorisation de rejet
Moutiers-en-Retz	2015 - 2016	En cours	Finalisé, Zonage en cours	29 mars 2019

Tableau 1 : Rappel des études réalisées

SAUR assure, pour Pornic-Agglo-Pays-de-Retz, par contrat de prestation de service l'entretien et l'autosurveillance de l'assainissement : l'entretien du réseau et des postes de refoulement. Elle en assure, le curage et les contrôles de branchements (conformité à la vente).

4.1.2 Réseau de collecte et station d'épuration

4.1.2.1 Généralités

La station d'épuration, de 23 670 Eq-hab, est de type « Boues activées », elle traite uniquement des eaux domestiques ou assimilées des communes de Villeneuve-en-Retz (Bourgneuf-en-Retz et Saint-Cyr-en-Retz), Bernerie-en-Retz, Moutiers-en-Retz

Il n'existe pas d'industriel assujetti à l'assainissement collectif sur les communes raccordées.

4.1.2.2 Les réseaux

Le réseau de collecte des eaux usées a une longueur d'environ 38,8 km. Il est de type séparatif et il y a 14 postes de refoulement sur le réseau (11 à Bourgneuf-en-Retz et 3 à Saint-Cyr-en-Retz).

Le nombre d'abonnés à Villeneuve-en-Retz était de 1771 dont 1426 raccordés à la station des Salineaux en 2022. Il représente 21% des abonnés raccordés à la station d'épuration

Il existe des déversements qui ont valus une non-conformité en 2020 et 2022. Pour 2022, la programmation des travaux sur le réseau dans le programme pluriannuel d'investissement établit par le schéma directeur en 2016, a permis de jugé le réseau de collecte en cours de mise en conformité.

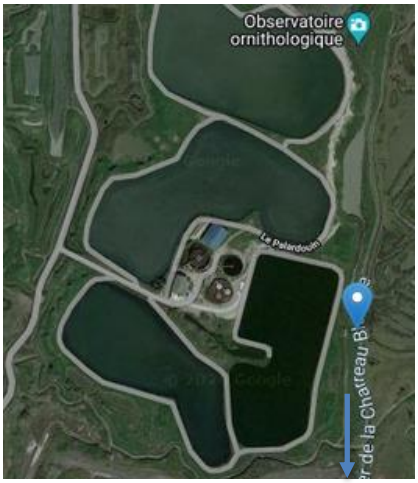
4.1.2.3 Station d'épuration localisée sur la commune de Moutiers-en-Retz

Les eaux usées sont collectées et raccordées à la station d'épuration communale située au Sud-Ouest du bourg, sur le territoire communal de Moutiers-en-Retz.

Mise en service en 1998, cette station de type « Boues activées » dispose d'une capacité de traitement de **23670 équivalents habitants** (Q réf 4 908 m³/j en 2022).

Station d'épuration de **type « Boues activées » de 23 670 Eq-hab**

- Mise en service en 2017 après travaux.
- Rejet dans l'Etier de la Charreau Blanche





L'équivalent habitant (Eq-hab.) est une unité de charge rejetée par 1 habitant moyen (valeur retenue à l'échelle européenne) :

Le dimensionnement d'une station repose avant tout sur la charge hydraulique et sur la charge en matière organique. La matière organique est mesurée à l'aide d'une analyse indirecte : la Demande Biologique en oxygène sur 5 jours (DBO5).

La charge maximale admissible sur la station est de :

	Charge Organique	Charge Hydraulique
23 670 Eq-hab	1 420 kg de DBO5/j	3 520 m^3/j

Le rejet de l'eau traitée se fait dans l'Etier de la Charreau Blanche en amont de la Baie de Bourgneuf.

Fonctionnement de la station

Ces données sont issues du Rad 2022 de la SAUR.

La Charge organique :

D'après les données du RAD, la station a reçu en 2022 :

	2021	2022
STEP LES SALINEAUX	42,35%	42,45%

Tableau 2 : Extrait du RAD 2022

Il existe une variation saisonnière sur cette station d'épuration (source zonage d'assainissement EU). Les charges actuelles retenues à la période estivale serait alors de 58,59%.

La Charge hydraulique. Des surcharges hydrauliques ont été constatées. Le réseau est sensible aux eaux parasites.

Un diagnostic a été réalisé en 2015-2016. Suite à ce diagnostic, dans un schéma directeur, le programme des travaux est en cours de finalisation.

Les investissements dans la réhabilitation des réseaux ont été initiés par Pornic-Agglo-Pays-de-Retz, conduisant à réduire considérablement les déverses au point A2.

En entrée de station la charge hydraulique moyenne (RAD 2022) était de :

	2021	2022
STEP LES SALINEAUX	56,6%	51,18%

Figure 5 : Extrait du RAD 2022

Fonctionnement :

Les résultats des mesures réalisées sur les paramètres physico-chimiques sont conformes à l'arrêté.

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2021	2022
STEP LES SALINEAUX	29	27

Conformité des stations d'épurations

STEP	2021	2022	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP LES SALINEAUX	100%	100%	Conforme

Figure 6 : Extrait du RAD 2022

La qualité des effluents mesurés répond aux concentrations attendues (Normes).

Des travaux de fiabilisation des postes (renforcement de réseaux de transfert, traitement H2S et création de bache tampon) et la mise en place du diagnostic permanent accompagnent les travaux sur réseau pour limiter les eaux parasites et supprimer les déversements au milieu.

Les travaux pour finaliser le PPI sont programmés :

- Extension : reste à réaliser Noé Briord
- Renforcement réseau de transfert et BT : tout Bourgneuf reste à faire => planifié sur 2024-2025
- Unité de traitement H2S : reste à faire les 2 sur Villeneuve (Collins / Genets) => planifié sur 2024-2025
- Les autres items réseaux et STEP sont réalisés.

Le diagnostic a abouti à un schéma directeur des eaux usées. Les travaux programmés dans leur globalité sont principalement orientés pour supprimer des entrées d'eaux parasites. Les travaux sur Bourgneuf-en-Retz sont programmés pour 2024-2025.

L'analyse des charges organiques et hydrauliques, oriente vers la conclusion que la station pourra traiter les eaux usées des zones urbanisables.

4.2 Système d'assainissement, station Fresnay-en-Retz, Allée du petit Bois

4.2.1 Situation administrative

Les données indiquées ci-dessous sont issues des rapports annuels réalisés par la SAUR.

Une étude diagnostique des réseaux et un schéma directeur des eaux usées a été réalisée en 2015-2016. Le programme des travaux arrive en fin de programme.

Communes	Dernier schéma directeur d'assainissement	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Schéma directeur des eaux pluviales	Arrêté Autorisation de rejet
Villeneuve-en-Retz	2015 - 2016	En cours	Finalisé, Zonage en cours	2020

Tableau 3 : Rappel des études réalisées

SAUR assure, pour Pornic-Agglo-Pays-de-Retz, par contrat de prestation de service l'entretien et l'autosurveillance de l'assainissement : l'entretien du réseau et des postes de refoulement. Elle en assure, le curage et les contrôles de branchements (conformité à la vente).

La station d'épuration de Fresnay-en-Retz est en cours de création. Une station de type boues activées de1900 Eq- hab doit être mise en service au 1er semestre 2025.

4.2.2 Réseau de collecte et station d'épuration de Fresnay-en-Retz

4.2.2.1 Généralités

La station d'épuration en cours de création, de 1 900 Eq-hab, est de type « Boues activées », elle traite uniquement des eaux domestiques ou assimilées de la commune déléguée de Fresnay-en-Retz.

Il n'existe pas d'industriel assujetti à l'assainissement collectif sur la zone raccordée.

4.2.2.2 Les réseaux

Le réseau de collecte des eaux usées a une longueur d'environ 5.3 km. Il est de type séparatif et il y a 1 poste de refoulement sur le réseau.

Le nombre d'abonnés de Villeneuve-en-Retz était de 1771 dont 345 raccordés à la station de Fresnay-en-Retz en 2022 (RPAQS 2022). Il représente 18% des abonner raccordés à la nouvelle station d'épuration.

4.2.2.3 Station d'épuration sur la commune déléguée de Fresnay-en-Retz

Les eaux usées sont collectées et raccordées à la station d'épuration communale située au Sud-Ouest du bourg de Fresnay, sur le territoire communal de Villeneuve-en-Retz.

La mise en service est prévue pour 2025, cette station de type « Boues activées » disposera d'une capacité de traitement de **1 900 équivalents habitants** (Q réf 195 m³/j en 2022).

Station d'épuration de **type « Boues activées » de 1 900 Eq-hab**

- Mise en service en 2025 après travaux.
- Rejet dans l'Etier de la Salle

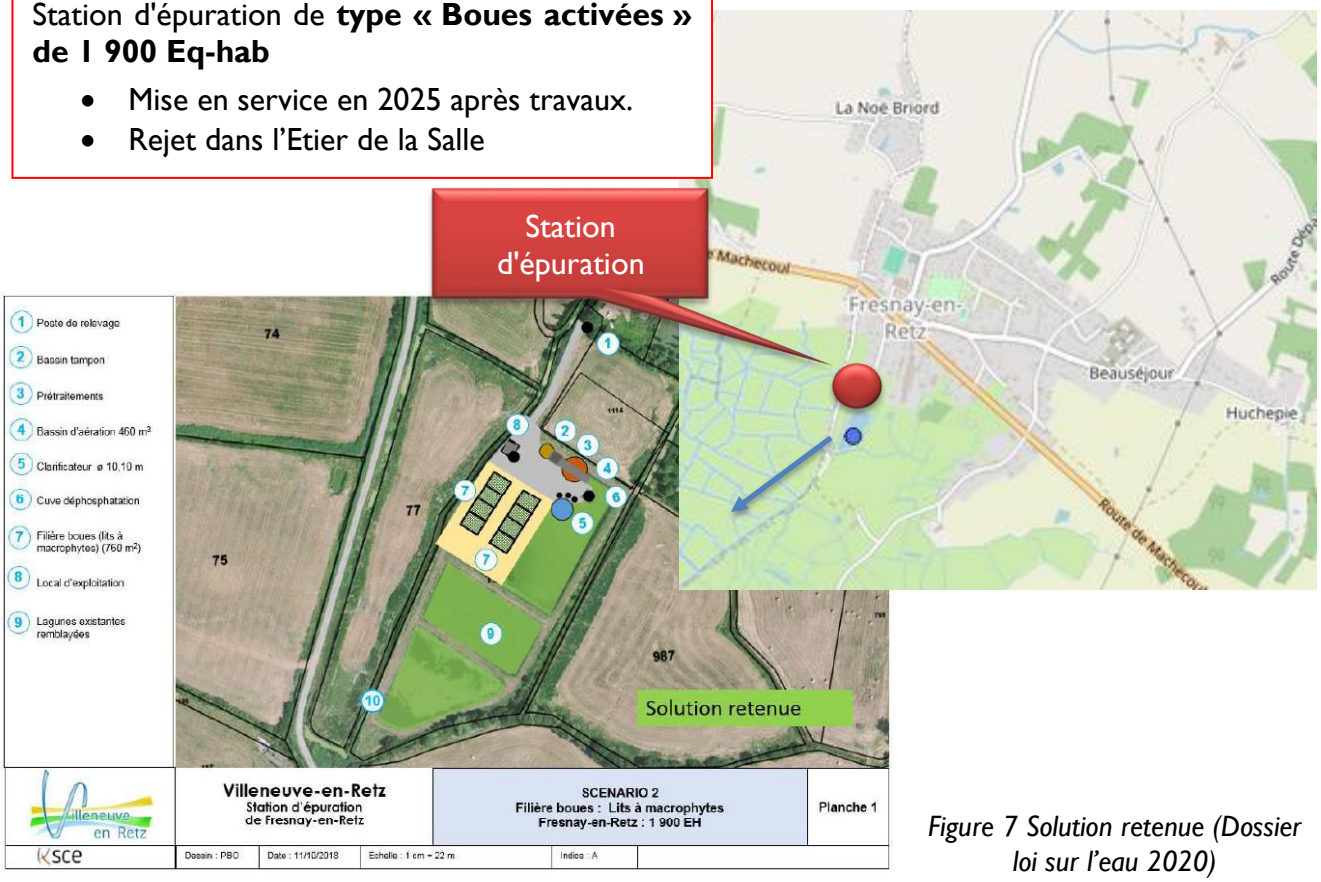


Figure 7 Solution retenue (Dossier loi sur l'eau 2020)

L'équivalent habitant (Eq-hab.) est une unité de charge rejetée par 1 habitant moyen (valeur retenue à l'échelle européenne) :

Le dimensionnement d'une station repose avant tout sur la charge hydraulique et sur la charge en matière organique. La matière organique est mesurée à l'aide d'une analyse indirecte : la Demande Biologique en oxygène sur 5 jours (DBO5).

La charge maximale admissible sur la station est de :

	Charge Organique	**Charge Hydraulique**
1 900 Eq-hab	114 kg de DBO5/j	285 m^3/j

Le rejet de l'eau traitée se fait dans l'Etier de la Salle dans la continuité du ruisseau du Loup Pendu.

Fonctionnement de la station

Ces données sont issues du Rad 2022 de la SAUR. Les pourcentages sont rapportés à la station actuelle de 900 Eq-Hab

La Charge organique :

D'après les données du RAD, la station a reçu en 2022 :

	2021	2022
LAGUNE Le Petit Bois FRESNAY EN RETZ	70,7%	65,08%

Soit 30,82% de la future station (soit rapportée à 1 900 Eq-hab).

Tableau 4 : Extrait du RAD 2022

La Charge hydraulique. Des surcharges hydrauliques ont été constatées. Le réseau est sensible aux eaux parasites, notamment en période de nappe haute.

Un diagnostic a été réalisé en 2015-2016. Suite à ce diagnostic, dans un schéma directeur, le programme des travaux est en cours de finalisation.

En entrée de station la charge hydraulique moyenne (RAD 2022) était de :

	2021	2022
LAGUNE Le Petit Bois FRESNAY EN RETZ	36,89%	44%

Soit 20,84% de la future station.

Tableau 5 : Extrait du RAD 2022

Fonctionnement :

Les résultats des mesures réalisées sur les paramètres physico-chimiques sont conformes à l'arrêté.

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2021	2022
LAGUNE Le Petit Bois FRESNAY EN RETZ	1	1

Conformité des stations d'épurations

STEP	2021	2022	Evaluation de la conformité par l'exploitant
LAGUNE Le Petit Bois FRESNAY EN RETZ	100%	100%	Conforme

Tableau 6 : Extrait du RAD 2022

La qualité des effluents mesurés répond aux concentrations attendues (Normes).

Le diagnostic a abouti à un schéma directeur des eaux usées. Les travaux programmés dans leur globalité sont principalement orientés pour supprimer des entrées d'eaux parasites.

La future station est dimensionnée pour traiter les eaux usées des zones urbanisables.

4.3 Assainissement autonome

La gestion de ce service est assurée par le SPANC de Pornic-Agglo-Pays-de-Retz

Le délégataire assure l'ensemble des contrôles : de bon fonctionnement tous les 8 ans maximum, la fréquence de contrôle qui sera appliquée à l'installation est précisée dans le rapport de visite. Pour les installations non-conformes, la fréquence de contrôle est ramenée à une durée plus courte de 4 ans (règlement, en date du 16 novembre 2017).

	Zones à enjeux sanitaires et environnementaux		
	Non	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Défaut d'usure ou d'entretien	Recommandation pour l'amélioration		
Non conforme : installation incomplète	Travaux sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente
Non conforme : risque sanitaire	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente		
Absence d'installation	Mise en demeure : travaux dans les meilleurs délais		

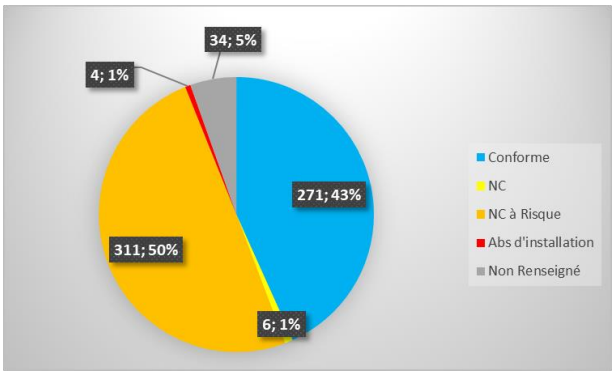
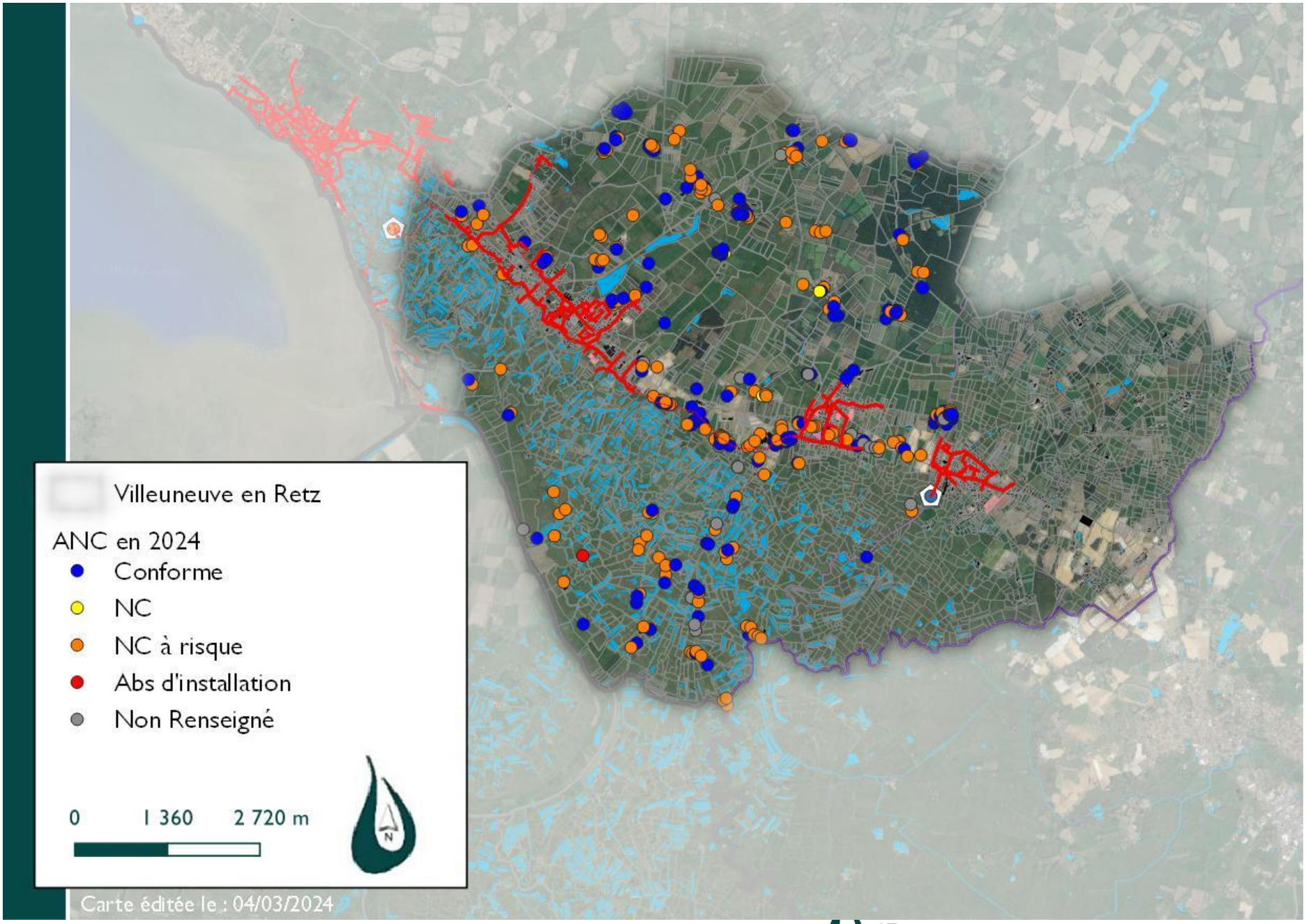


Figure 8 : Graphique de présentation de la répartition de l'état des ANC

Sur 626 logements diagnostiqués, 311 sont "non conformes avec risque", et 4 n'ont pas d'installation.
Ainsi, parmi les ANC inconnues, il reste 34 ANC à visiter.
Des pénalités financières sont appliquées pour en cas d'absence ou mauvais état de fonctionnement, de déplacement infructueux, d'obstacle à l'accomplissement des contrôles, violation des prescriptions prévues par la réglementation.

Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes.


Villeuneuve en Retz
ANC en 2024
Conforme
NC
NC à risque
Abs d'installation
Non Renseigné
0
1 360
2 720 m
N
Carte éditée le : 04/03/2024

4.4 Évolution à l'échelle du PLU

4.4.1 Station d'épuration

Les eaux usées de la commune de Villeneuve-en-Retz, sont traitées par les stations d'épuration :

- Intercommunale de type "Boues activées " sur la commune de Moutiers-en-Retz. Cette dernière est dimensionnée pour traiter une charge nominale équivalente à 23 670 équivalents habitants. La charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration est équivalente à 16 700 Eq-hab en période estivale (70,55 %).

- Communale de type "Boues activées " sur la commune déléguée de Fresnay-en-Retz. Cette dernière, sera mise en service en 2025, elle est dimensionnée pour traiter une charge nominale équivalente à 1 900 équivalents habitants. La charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration est équivalente à 586 Eq-hab en période estivale (30,8 %).

A horizon 10 ans, il est prévu le raccordement maximum de 240 logements supplémentaires sur Bourgneuf-en-Retz, Saint-Cyr-en-Retz et 140 logements à Fresnay-en-Retz.

Pour estimer l'apport futur des charges sur la station d'épuration, on retient :

Zones d'habitat :

- Un ratio de 3 habitants par logement,
- Une charge de 48 g de DBO5/j par habitant,
- 1 Eq-hab (valeur européenne) = 60 g de DBO5/j
- *Soit 2,4 Eq-hab par logement*

Soit **504 Eq-hab supplémentaires sur la station de Moutiers-en-Retz** :

- Pour 210 logements on aura 630 habitants et 504 équivalents habitants raccordés à la station d'épuration.

Ajouté à 940 Eq-hab pour Bernerie- en-Retz et 220 Eq-hab à Moutiers-en-Retz, un apport supplémentaire de 1 664 Eq-hab est attendu au terme des PLU. (7 %)

Soit 322 Eq-hab supplémentaires sur Fresnay-en-Retz (17 % de la future STEP) :

- Pour 134 logements on aura 402 habitants et 322 équivalents habitants raccordés à la station d'épuration.

Il existe une zone 2AU inscrite au PLU. Celle-ci est envisagée post-PLU après 2035.

Cette zone pourra accueillir 83 logements, soit 200 Eq-hab supplémentaires. Cet apport pourra être traité sur la future station en cours de création. (+10,5%)

Les stations recevront, au terme du PLU, un apport supplémentaire de 7 % sur la station des Moutiers-en-Retz et 17 % sur la future station de Fresnay.

Ajouter aux charges actuelles estimées à 70,55% (Moutiers-en-Retz) et 30,8% (Fresnay-en-Retz), les stations arriveront approximativement à 78 % et 48 % de leur capacité de traitement organique, en situation de pointe.

Au-delà du PLU le raccordement de la zone 2 AU sera étudié lors de la modification du PLU pour s'assurer du raccordement sur la station de Fresnay-en-Retz (58% envisagé au terme du raccordement de la zone 2AU).

Devant la variation des débits, le programme de travaux déjà engagé pour réduire les eaux parasites doit être poursuivi.

4.4.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont proposées sur le plan EU.

L'ensemble des zones urbanisables sont localisées dans les secteurs agglomérés. Ces zones seront raccordées sur les réseaux existants.

5 Eaux pluviales

5.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

Il existe trois zones distinctes sur le territoire :

- Bourgneuf-en-Retz
- St Cyr-en-Retz
- Fresnay-en-Retz



Figure 7 : Extrait de la carte IGN du secteur aggloméré de Villeneuve-en-Retz

La zone agglomérée de Bourgneuf-en-Retz se situe sur le bassin versant de l'Etier de Millac de sa source à la confluence avec le Falleron.

Les zones agglomérées de Saint-Cyr-en-Retz et Fresnay-en-Retz se situent sur le bassin versant de Falleron depuis Machecoul à l'estuaire.

Les eaux pluviales de la zone agglomérée rejoignent ces ruisseaux en différents exutoires.

La compétence gestion des eaux pluviales est portée par Pornic-Agglo-Pays-de-Retz.

Un schéma directeur est en cours de finalisation (diagnostic en 2020 et zonage Ep en cours) à l'échelle de l'EPCI.

Sur Villeneuve-en-Retz, l'inventaire du linéaire de réseau était de 40,8 m linéaire de canalisations et 24,7 m linéaire de Fossés/ aval ZU.

A Villeneuve-en-Retz, au fil des différentes opérations d'urbanisation, 14 ouvrages de gestion des pluviales à ciel ouvert sous maitrise d'ouvrage publique ont été réalisés, d'une capacité cumulée de stockage de 27 605 m³.

Sur le territoire, d'autres ouvrages sur le réseau d'eaux pluviales ont été observés, à savoir :
Une écluse pour protection submersion marine : à Villeneuve-en- Retz.

Les dysfonctionnements hydrauliques identifiés (débordement hydraulique de cours d'eau et de réseau, mise en charge des réseaux, passage en terrain privé sans convention,) et les défauts observés feront l'objet de propositions.

5.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant notamment une étude d'incidences doit être déposé auprès de la police des eaux.

Les futurs projets d'aménagement devront respecter le zonage de gestion des eaux pluviales présentés et annexé au PLU.

6 Eau potable

6.1 Données générales

La commune de Villeneuve-en-Retz adhère à Atlantic'eau qui assure la compétence « transport et la distribution » depuis 1er avril 2001 et la compétence « Production » depuis le 1er janvier 2020 sur le territoire du Pays de Retz.

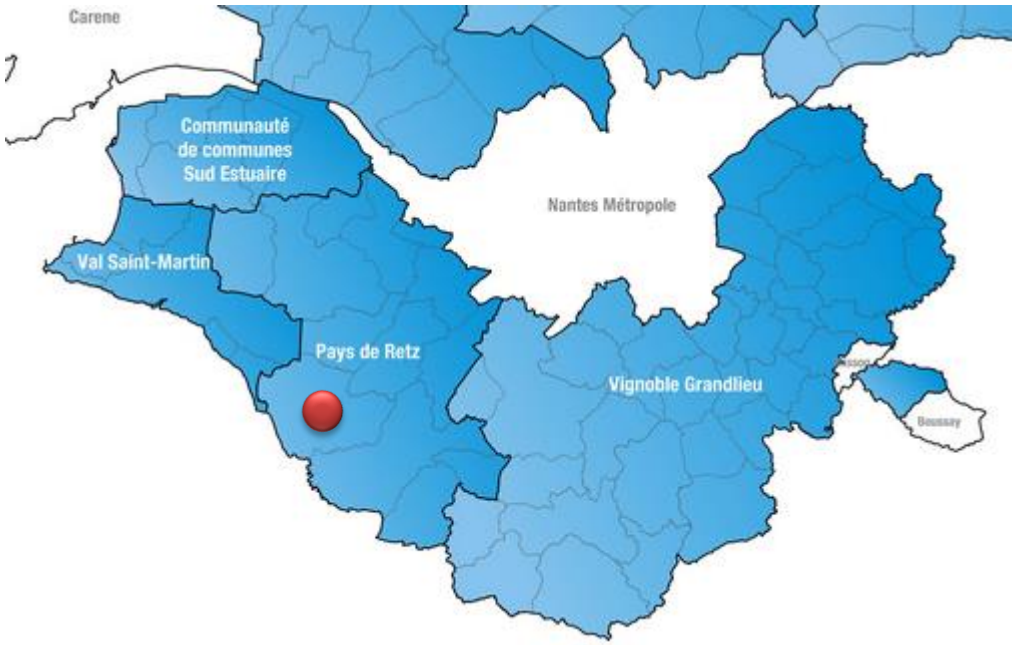
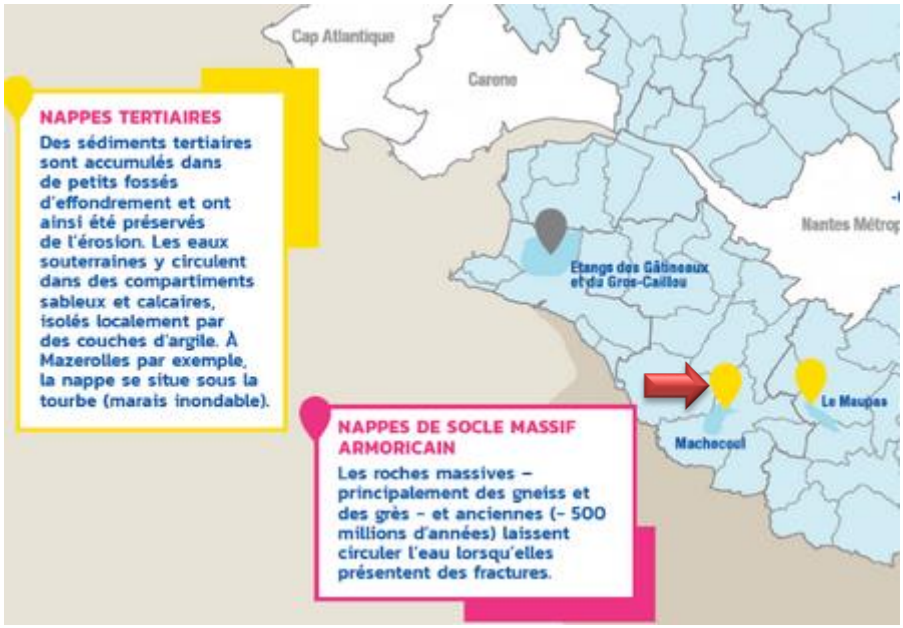


Figure 9 : Extrait du Sud du territoire de compétence de Atlantic'eau.



L'eau distribuée provient essentiellement du captage de Machecoul (arrêté de protection – Octobre 2014)

Figure 10 : Localisation du captage de Machecoul

L'eau distribuée provient principalement de l'usine de Basse Goulaine et de l'usine de Machecoul.

L'eau captée au niveau de l'usine « de Machecoul », provient de la nappe de Machecoul. La capacité de traitement de 60 000 m³/j. En 2022, l'usine a produit 21,6 Mm³. La production couvre 85,2 % des besoins du territoire (achat au collectivités voisines en complément), et 55,8 % de cette production provient de l'usine de Basse Goulaine.

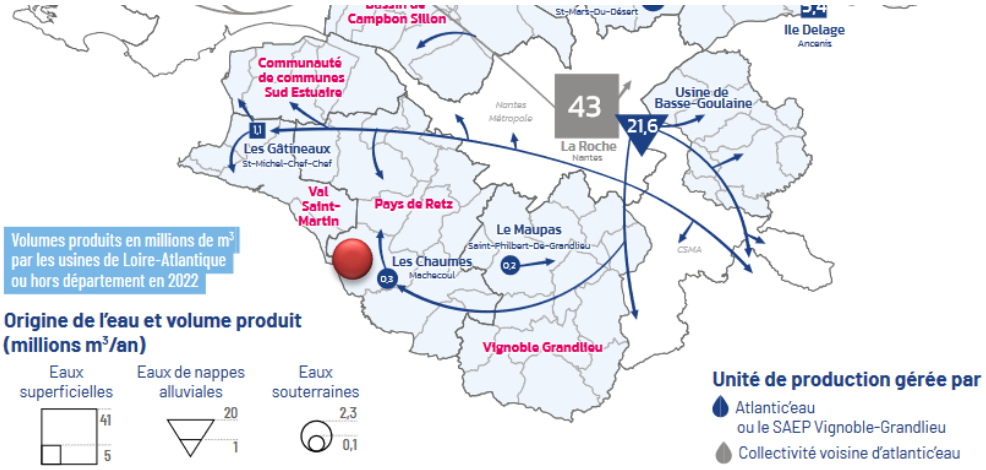


Figure 11 : présentation des transferts de volume sur le Sud du territoire (Rapport d'activité 2023)

<u>Périmètres de captage</u>

Le captage de Machecoul bénéficie d'une protection réglementaire, se traduisant respectivement par **l'arrêté du 24 avril 2019.**

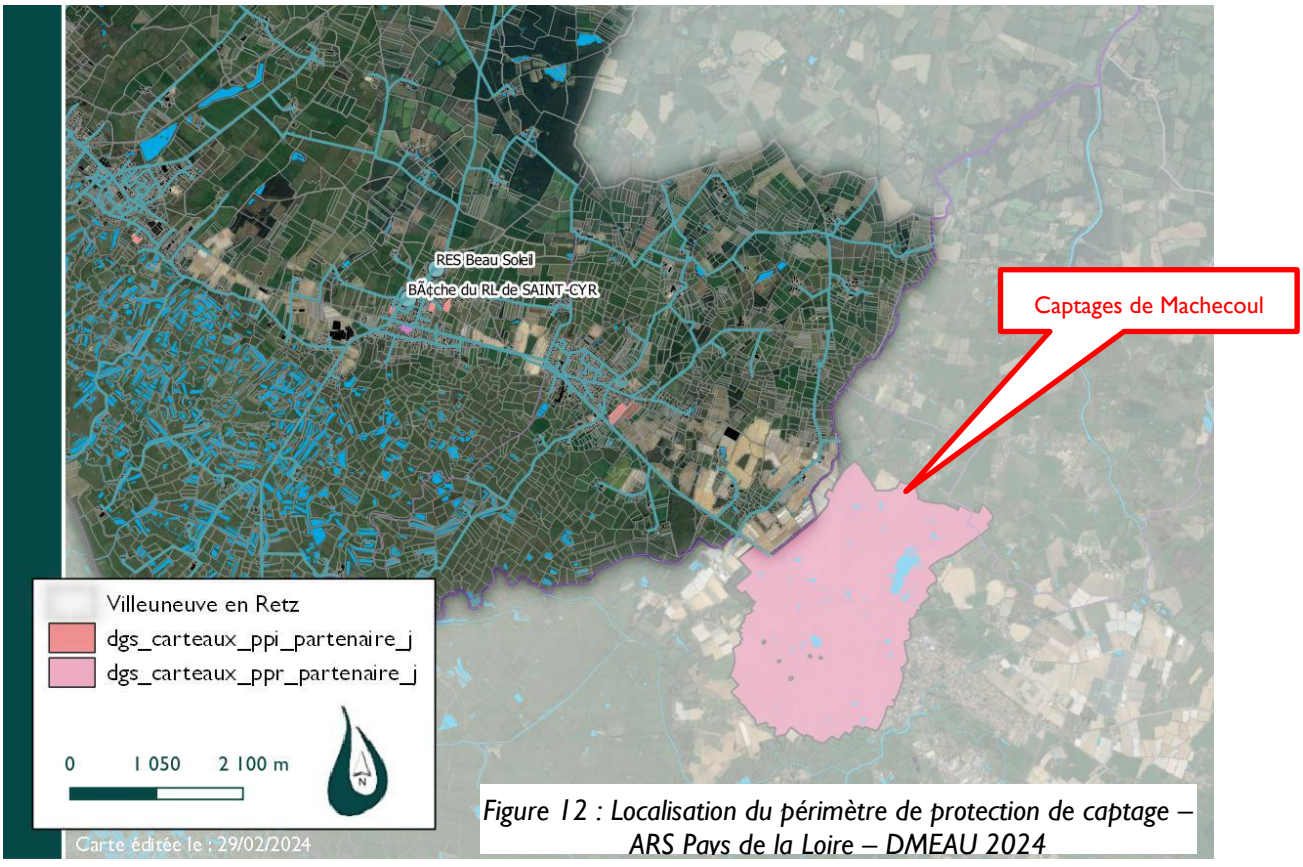


Figure 12 : Localisation du périmètre de protection de captage – ARS Pays de la Loire – DMEAU 2024

Ce captage fait partie des captages prioritaires pour les actions de préservation de la ressource.

L'année 2022 a été consacrée aux échanges au sein d'un comité technique et d'un comité de pilotage. Le projet d'arrêté préfectoral dit ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) a été soumis à la consultation du public au printemps 2023.

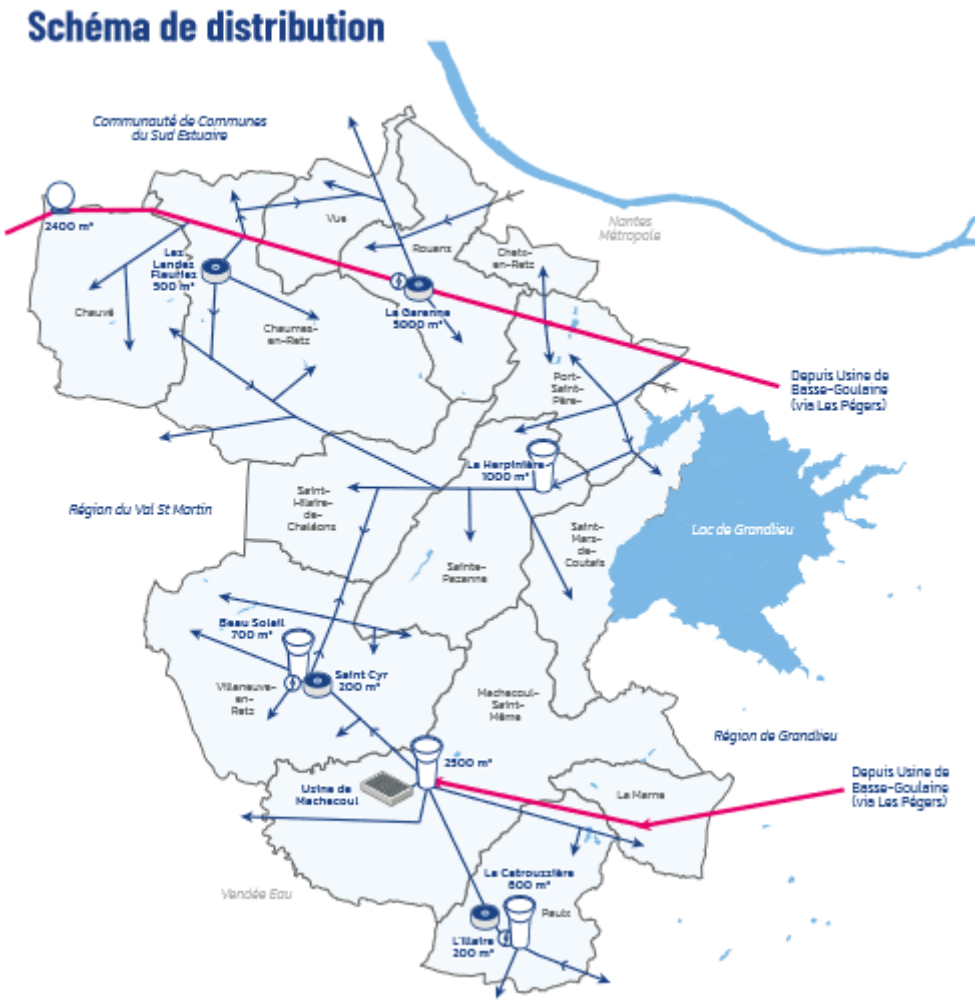
6.1.1 Atlantic 'eau : Collecte et distribution

Au 1 er janvier 2023, le territoire dessert : 148 communes et 250 806 abonnés.

La consommation moyenne par abonné était de 87 m³/an en 2021. 77 % de la consommation est la part domestique.

Le territoire de Villeneuve -en-Retz comptait 2 317 abonnés (11,1 % du Pays de Retz et 0,9 % du territoire d'Atlantic 'eau). Sur le Pays de Retz, les volumes à destination des consommateurs sont de 2,11 millions de m³ sur les 28,3 millions de m³ facturé sur Atlantic 'eau (7,45%).

6.1.2 Sur le territoire du Pays de Retz



En 2022 il y avait 20 797 abonnés, 955 km de réseau hors feeder et 48 094 habitants desservis.

6.2 Service incendie

La défense incendie est assurée par des poteaux incendies répartis sur l'ensemble du territoire communal. Pornic-Agglo-Pays-de-Retz a la compétence défense incendie sur la commune.

Les rapports de visite concernant les116 poteaux incendies réalisés par le délégataire SAUR indique que 61 poteaux sont non conformes, 3 poteaux sont indisponibles et 3 inconnus.

En effet, afin d'être conforme, les poteaux incendies doivent assurer un débit de 60 m³/h avec une pression de 1 bar pendant deux heures.

Des travaux d'amélioration sont en cours, par création de réserves naturelles en campagne et pour le bourg de Bourgneuf-en-Retz.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet avec les services du SDIS et de Pornic-Agglo-Pays-de-Retz qui a la compétence.

6.3 Evolution à l'échelle du PLU

Le tracé du futur réseau d'eau potable et les besoins de travaux sont étudiés en concertation avec Atlantic'eau pour le PLU. Les propositions de tracés sont présentées sur le Plan AEP en annexe.

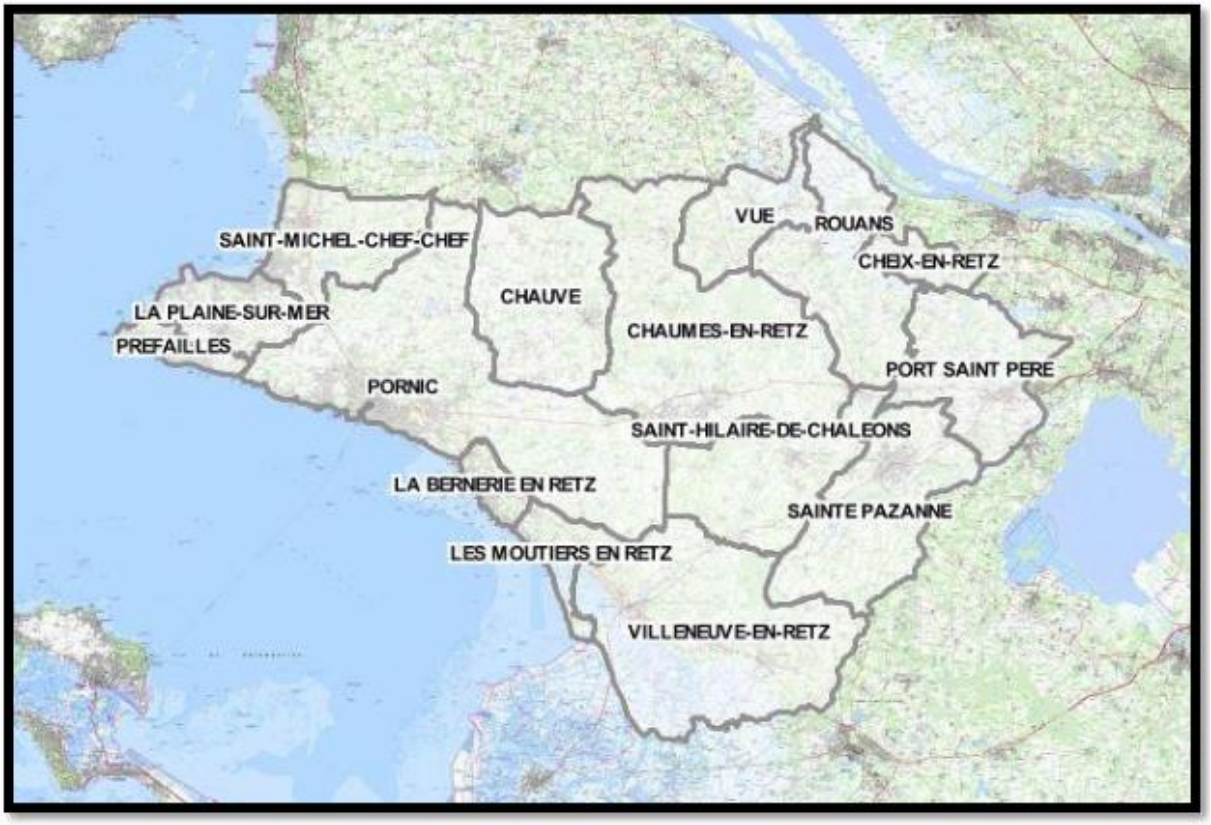
La pression des 390 nouveaux branchements nécessitera environ 35 100 m³ supplémentaires (90 m³/an) par an soit 1,6% du volume destiné au Pays-de-Retz.

Dans tous les cas, les différents projets devront solliciter une "demande" auprès Atlantic 'eau en amont de chaque projet.

7 Gestion des déchets

La commune de Villeneuve-en-Retz adhère à la Pornic-Agglo-Pays-de-Retz.

La compétence « élimination et valorisation des déchets de ménages et déchets assimilés » est portée par l'EPCI. Ce service est assuré sur l'ensemble des 15 communes de la collectivité depuis le 1er janvier 2017, 64 757 habitants (en 2021).



- **<u>Les ordures ménagères</u>**

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans des bacs individuels dans les zones agglomérées, et par conteneur collectif pour les hameaux de moins de 10 habitations. Une sensibilité particulière est apportée sur les conteneurs pour inciter les usagers à la pratique du tri.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu une fois par semaine dans les bourgs et les écarts, sauf à la ville haute de Pornic où la fréquence de collecte est de deux fois / semaine (collecte de sac) ainsi que l'été dans les secteurs littoraux.

Le ramassage des OM en « Porte à Porte » a lieu le vendredi semaines paires sur la commune de Villeneuve-en-Retz.

La collecte des Ordures Ménagères est assurée par un prestataire privé jusqu'au centre de traitement de l'Eco Centre situé sur la commune de Chaumes-en-Retz.

- Une installation une valorisation organique des ordures ménagères par tri compostage

- Une installation de stockage de déchets non dangereux (stockage des refus de tri compostage)

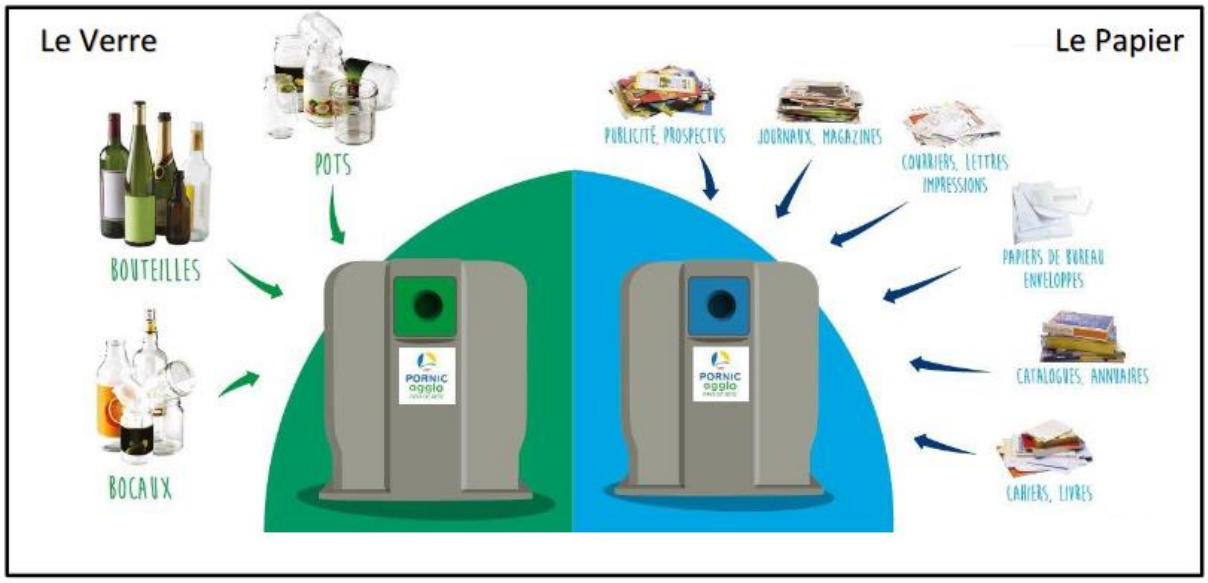
- **<u>Les déchets recyclables</u>**

Les déchets emballages sont triés et placés dans des bacs ou des sacs jaunes par les particuliers. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau...), cartonnés (briques de lait...), métalliques (boîtes de conserve...), les papiers, journaux et magazines.

Le ramassage de ces sacs jaunes en « Porte à Porte » a lieu le vendredi semaines impaires sur la commune de Villeneuve-en-Retz.

La collecte est assurée par un prestataire privé. Les emballages sont ensuite triés au centre de tri « Vendée Tri » à la Ferrière.

- **<u>Collecte en apport volontaire</u>**



- Le verre

Les déchets de type verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes d'apport volontaire à verre mis à disposition. Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble du territoire communal (Zones urbaines et rurales).

Sur le territoire de Villeneuve-en-Retz, 8 colonnes d'apport volontaire sont à disposition à Bourgneuf-en-Retz, 2 à Saint-Cyr-en-Retz et 2 à Fresnay-en-Retz, 1 à la Perdrix (Est du territoire)

Une fois collecté, le papier, les emballages sont acheminé à la plateforme de transfert de la CC Sud Estuaire à St-Père-en-Retz.
Le verre est ensuite stocké puis évacué vers les sites de VERRALIA, l'usine EVERGLASS (02VB) située à ROZET ST ALBIN (02) ou l'usine EVERGLASS (16VA) située à CHATEAUBERNARD (16).

- Les papiers, les emballages, le textile

Des bornes d'apport volontaire existent sur le territoire communal pour les papiers, (bornes bleues), les emballages (borne jaune), ces déchets sont les déchets recyclables prélevés en porte à porte, et les textiles dans des sacs, propres et secs.

Une fois collecté, le papier, les emballages sont acheminé à la plateforme de transfert de la CC Sud Estuaire à St-Père-en-Retz.
Le papier est ensuite transporté vers l'usine de recyclage Celluloses de la Loire situé à Allaire dans le Morbihan (56) pour y être transformé principalement en boite d'œufs.
Les emballages sont évacués vers différentes filières de valorisation.

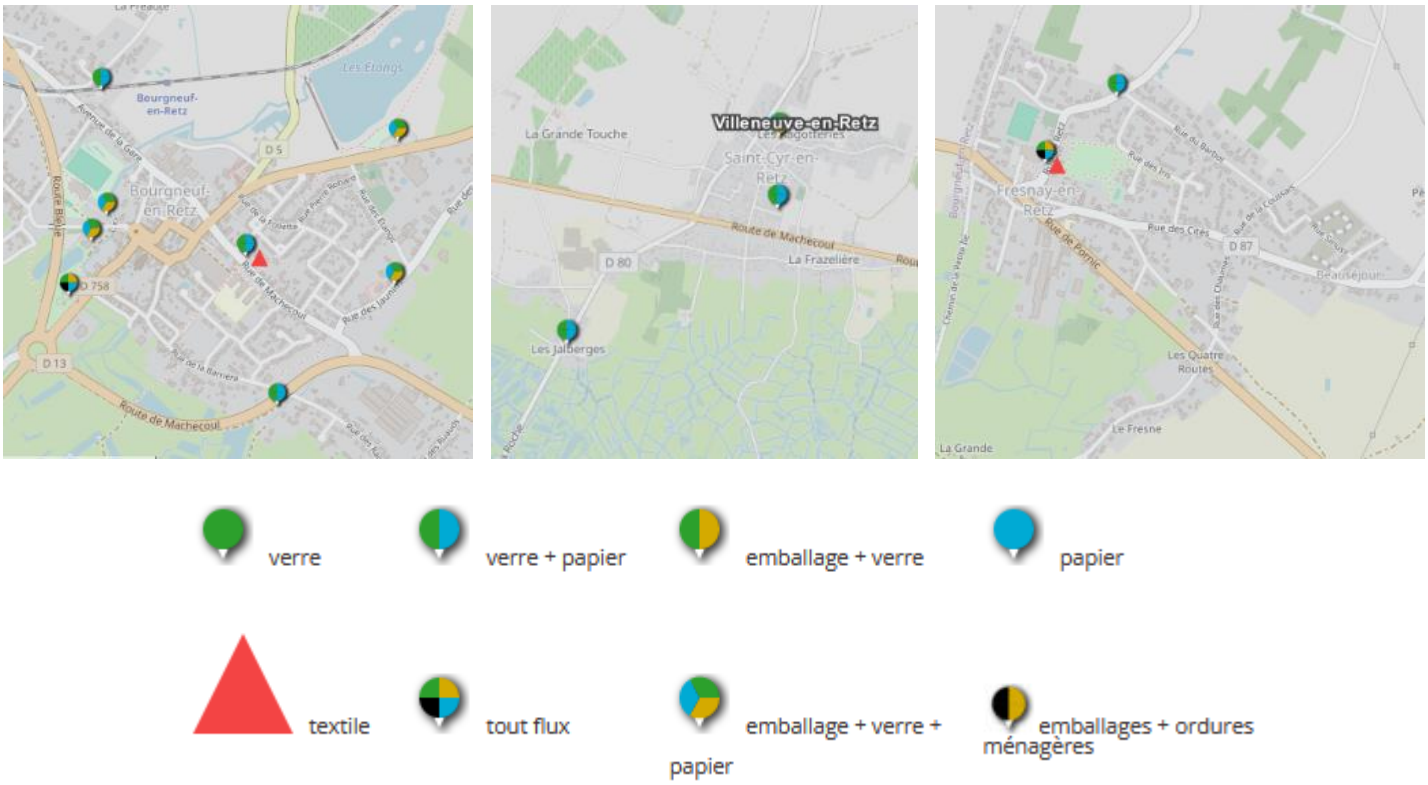


Figure 13 : Points d'apports volontaires sur le territoire (Bourgneuf, Saint-Cyr et Fresnay)

- **Encombrants**

Une collecte annuelle est réalisée en porte à porte sur inscription.

- **Autres déchets – déchetterie**

Il existe 6 déchetteries sur le territoire de l'Agglo dont 1à Villeneuve-en-Retz : les Jaunins. Depuis le 2 octobre 2023, l'accès est limité aux usagers qui possèdent une carte pour ouvrir la barrière d'entrée.